

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.050

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Objet :
**Affectation des
résultats 2025**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, PETIT Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

M. GUILLIER Vincent a donné procuration à Mme COQUERY Liliane.

Mme FOURNIER Ophélie a donné procuration à M. JALBY Jean-Paul.

Absente excusée : THOMAS Corine

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme GANA Dominique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025, soit 1 276 972,69 € :

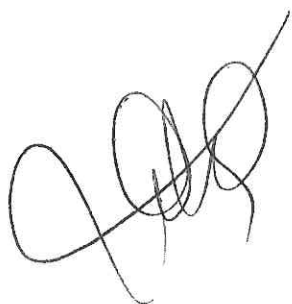
- à la section d'investissement du budget primitif 2026 pour un montant de 281 747,85 € (compte recettes 1068) ;
- à la section de fonctionnement du budget primitif 2026 pour un montant de 995 224,84 € (compte recettes 002) ;

Il est proposé de reporter le déficit cumulé d'investissement (221 607,80 €) au compte 001 de la section d'investissement.

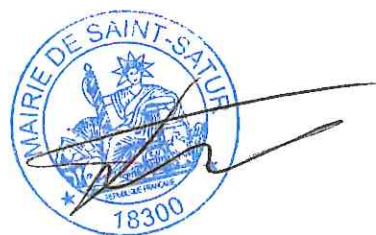
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de l'affectation définitive des résultats 2025 telle que présentée ci-dessus.

La Secrétaire, Mme GANA Dominique



Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 8 juin 2026
Le Maire, Christian DELESGUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 10 juin 2026